(41)

(N° 125.)

Chambre des Représentants.

Séance du 17 Mars 1875.

Traité concernant la création d'une union générale des postes, conclu à Berne, le 9 octobre 1874 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. SNOY.

Messieurs,

Le traité concernant la création d'une union générale des postes, conclu à Berne, le 9 octobre 1874, et dont la ratification vous est soumise en ce moment, paraît, aux yeux de votre section centrale, la réalisation d'un grand fait économique qui sera fécond en résultats pour l'avenir.

Cette alliance des peuples, tant affirmée par les uns, tant niée par les autres, mais dont le problème en tous cas, semble devoir attendre longtemps encore sa solution, vient de faire un pas immense.

Les chemins de fer ont amené une grande rapidité dans le transport des hommes et des choses ; la télégraphie électrique transmet la pensée avec une promptitude foudroyante, mais tous deux ont besoin d'une rémunération équitable et *proportionnelle*, sans laquelle d'immenses exploitations comme celles-là deviendraient une duperie pour le trésor, et par conséquent pour les contribuables.

Le service postal au contraire peut s'accommoder d'une tarification uniforme. Qui, le premier, a conçu cette pensée hardie, hier encore peut-être, appelée une utopie, et devenue aujourd'hui toute une révélation?

Qui a su trouver cette solution, qui paraît si simple, comme toutes les grandes inventions, de transporter aux extrémités du monde, sur un parcours de *six*

(1) Projet de loi, n° 104.

(2) La section centrale, présidée par M. Tack, était composée de MM. de Macar, Van Crompiiaut, Van Isegiiem, de Smet, Snoy et Guyot.

mille lieues, la pensée écrite, imprimée, durable » au prix uniforme réclamé aujourd'hui pour transmettre un journal ou une lettre de Bruxelles à Paris ou à Londres ?

L'exposé des motifs ne nous dit pas ce nom, digne de toute notre reconnaissance, et il n'appartient pas à votre rapporteur de le rechercher, mais il doit lui être permis, au nom de l'amour-propre national, de faire ressortir devant vous la part large, féconde, que la Belgique a prise dans des négociations qui ont abouti aux résultats si clairement énoncés dans l'exposé des motifs.

Du reste, Messieurs, votre rapporteur ne vous résume pas seulement ici ses impressions et celles de votre section centrale ; il a, en acquit de son mandat, lu les procès-verbaux des séances du Congrès postal, et il y a trouvé la preuve de la grande part qu'ont prise nos délégués à l'adoption des mesures les plus utiles et les plus intelligentes, et un hommage rendu à diverses reprises à la Belgique par des membres du Congrès.

Dans la 4e séance, à propos de la discussion du transit postal, M. Stephan, directeur général, représentant le gouvernement d'Allemagne, s'exprimait ainsi :

« Le Gouvernement belge nous donne encore une fois la preuve de son esprit de conciliation et de son amour du progrès, qui lui ont valu la réputation d'un gouvernement éclairé et libéral dans le meilleur sens du mot : au nom de mon Gouvernement je lui présente nos remercîments. »

Dans la 9e séance, le même délégué, discutant le choix du siége du Bureau international à créer par le Congrès, faisait la déclaration suivante :

« Quant à nous, conformément à nos instructions, nous avons voté pour la Belgique, dans le but de lui donner un témoignage de reconnaissance pour l'appui intellectuel et matériel que nous en avons reçu ainsi que de sa délégation..... »

De telles paroles se passent de commentaires ; elles sont un juste hommage rendu à l'administration postale de notre pays.

Toutes les sections ont adopté le projet de loi, mais la section centrale désire que l'attention du Ministre des Travaux Publics soit attirée sur l'avantage qu'il y aurait à ramener le passage de la malle des Indes par la Belgique, et demande si des démarches ont été faites dans ce but.

Elle demande que le Gouvernement communique à la Chambre, en temps opportun, les modifications qui pourraient être apportées, par la suite, au traité, en exécution de l'art. 2.

Le Rapporteur,
Bon Ch. SNOY.

Le Président,
P. TACK.